

DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_48
du conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur

Séance en date du 14 mai 2025

4 Affaires financières

4.1 Attribution des prix par les écoles doctorales

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3
Membres présents : 26 Membres représentés : 10 Total : 36	Suffrages exprimés : 33 Pour : 33 Contre : 0

VU les statuts de l'université Marie et Louis Pasteur.

La présente délibération concerne le versement aux doctorants lauréats des Prix du jury et Prix du public de l'édition 2025 de la Finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes ».

L'édition 2025 de la Finale régionale du concours « Ma thèse en 180 secondes », organisée par le Collège doctoral, s'est déroulée jeudi 20 mars au Théâtre de Montbéliard.

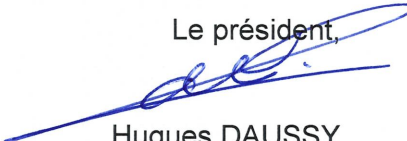
Le Prix du public est financé exclusivement par la MGEN et la CASDEN, partenaires historiques de l'événement. D'une valeur de 500 euros TTC, il est attribué au doctorant recueillant le plus de voix parmi les votes du public présent dans la salle. Le versement est effectué par l'université.

Le Prix du jury est financé par l'université Marie et Louis Pasteur. Il s'élève également à 500 euros TTC.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le versement aux doctorants lauréats du prix du jury et du prix du public.

Besançon, le 14 mai 2025

Le président,



Hugues DAUSSY

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur